

Travaux publics

Les travaux publics comprennent les conventions nationales catégorielles : ouvriers, ETAM (employés, techniciens, agents de maîtrise) et cadres.

En 2015, en Corse, les travaux publics comptent 128 établissements, dont la majorité sont de petite taille. Cependant, ce sont ceux de 11 à 50 salariés qui concentrent l'emploi. Toutefois, en province les établissements sont plus souvent de grande taille. Durant l'année, la branche offre 1 735 postes salariés, soit 2 % des emplois insulaires. L'emploi est surtout ouvrier, masculin et les jeunes sont peu nombreux. Les femmes occupent des emplois différents de ceux des hommes, essentiellement administratifs, et sont en majorité employées et cadres. La branche étant peu marquée par la saisonnalité, ses emplois sont stables et ses conditions d'emploi plutôt favorables. En effet, les postes en CDI prédominent largement et ceux à temps partiel y sont beaucoup moins fréquents que dans l'ensemble des branches insulaires. Les rémunérations sont supérieures à la moyenne régionale. Elles sont en revanche plus faibles qu'en France de province dans la branche. La structure catégorielle des emplois de la région impacte en effet le niveau de salaire. Corrigé des effets de structures, le salaire horaire brut moyen est plus élevé sur l'île.

Hanan Touzani, Insee

Les travaux publics correspondent aux activités de conception, de construction, de rénovation ou de destruction des infrastructures (routes, tunnels, canalisations) ainsi que des ouvrages d'art et de génie civil (ponts, barrages, pistes d'aéroport...). La branche se compose de trois conventions collectives catégorielles : ouvriers, ETAM (employés, techniciens, agents de maîtrise) et cadres.

Au 31 décembre 2015, les travaux publics emploient 1 605 salariés en Corse, soit 2 % de l'effectif salarié des branches professionnelles de l'île. Ils comptent 128 établissements employeurs.

La majorité d'entre eux sont de petite taille (moins de 11 salariés) (*figures 1 et 2*). Mais c'est le tiers des établissements de taille intermédiaire, ceux de 11 à 50 salariés, qui concentrent l'emploi. Ils regroupent 60 % des effectifs de la branche, soit deux fois plus que l'ensemble des branches insulaires et que la branche en Province. En outre, les structures de 51 à 100 salariés regroupent 19 % de l'emploi insulaire de la branche contre 7 % en moyenne régionale. Mais, hors de l'île, les établissements de travaux publics sont de plus grande taille : un quart des emplois sont dans des établissements de plus de 100 salariés alors que ceux-ci sont absents de l'île.

En 2015, la branche offre 1 735 emplois, soit 2 % de l'ensemble des emplois de la région. Quatre activités sont surreprésentées : les travaux de terrassement courants et travaux préparatoires, la construction de routes et autoroutes, les travaux de terrassement spécialisés ou de grande masse et la construction de

réseaux pour fluides. Elles regroupent 72 % de l'emploi des travaux publics sur l'île contre 54 % en France de province.

L'emploi dominé par les ouvriers

Les métiers de la branche se répartissent en trois familles professionnelles : la production, la technique et l'encadrement de chantier et les métiers administratifs. Les deux premières sont les plus représentées. Ainsi, les travaux publics se caractérisent par une part très importante d'ouvriers. Ils occupent 74 % des postes de la branche, soit 42 points de plus que l'ensemble des branches insulaires. Ils sont également proportionnellement plus nombreux que dans la branche en province (13 points de plus).

Les ouvriers qualifiés sont majoritaires : ils occupent 57 % de l'ensemble des postes contre 22 % en moyenne régionale (*figure 3*). Ils sont même plus fréquents qu'en province (52 %). Les deux tiers sont des conducteurs qualifiés d'engins de chantier, des conducteurs routiers ou d'autres ouvriers qualifiés des travaux publics.

Les ouvriers non qualifiés sont également plus présents (16 % des postes), soit 7 points de plus que dans l'ensemble des branches insulaires et le double de la branche en province.

Les professions intermédiaires sont dans la moyenne insulaire, avec 12 % des postes. Elles sont, en revanche, moins représentées qu'en province (10 points de moins). Ce sont pour près des trois quarts des chefs de chantier, des métteurs ou techniciens divers et des conducteurs de travaux.

Les cadres sont en majorité des chefs d'entreprise, des ingénieurs ou des cadres de chantiers. Leur part est dans la moyenne régionale des branches, mais est aussi plus faible qu'en province (8 % contre 13 %). Cette sous-représentation est notamment liée à la moindre présence de grands établissements dans la région.

Comme en province, les employés sont peu nombreux. Ils n'occupent que 6 % des postes, soit huit fois moins que dans l'ensemble des branches en Corse. Il s'agit essentiellement de secrétaires, d'employés des services comptables ou financiers, ou d'autres employés administratifs.

Peu de jeunes et toujours beaucoup d'hommes

En Corse, comme en province, les travaux publics emploient peu de jeunes. Les moins de 25 ans occupent seulement 5 % des postes de la branche, 10 points de moins que la moyenne régionale. Dans neuf cas sur dix, un jeune est employé comme ouvrier, soit davantage que les salariés plus âgés. Les salariés de 55 ans ou plus sont en revanche nombreux à travailler dans la branche sur l'île. Ils représentent 17 % des postes, soit une part supérieure de 4 points à la moyenne régionale et de 3 points à la province.

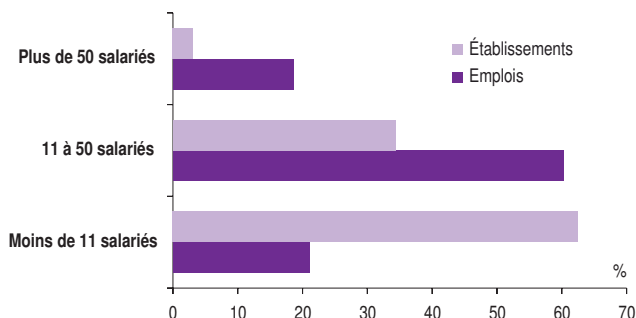
Comme pour le bâtiment, les hommes sont prépondérants dans les travaux publics : ils occupent neuf emplois sur dix. Les métiers les plus fréquents de la branche, conducteur d'engins de chantier, chef de chantier ou ouvrier des travaux publics, sont en effet exclusive-

1-2 Établissements et effectifs en 2015

| | Travaux publics | En % de l'ensemble des branches en Corse |
|----------------------------------|-----------------|--|
| Nombre d'établissements | 128 | 1 |
| Salariés présents au 31 décembre | 1 605 | 2,5 |
| Emploi total en 2015 | 1 735 | 2,0 |

Source : Insee, DADS 2015, Clap 2015

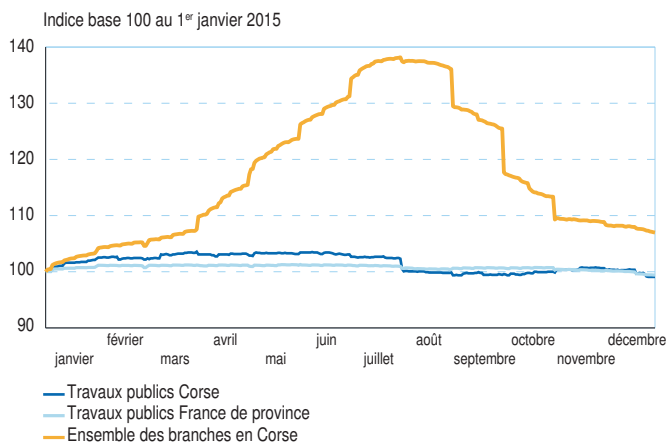
Répartition des établissements employeurs et des emplois selon la taille des établissements



Lecture : en Corse, parmi les établissements des travaux publics, 63 % ont moins de 11 salariés et concentrent 21 % des emplois de la branche.

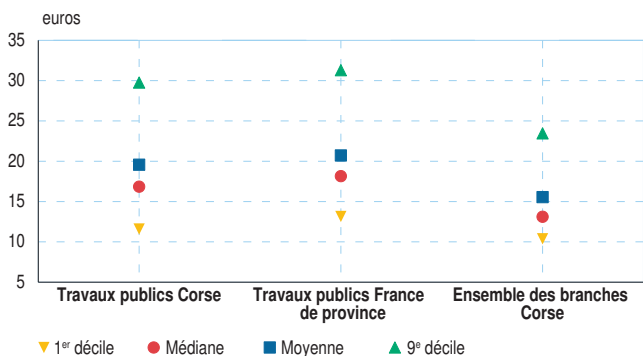
Source : Insee, DADS 2015.

4 Évolution de l'emploi au quotidien durant l'année 2015



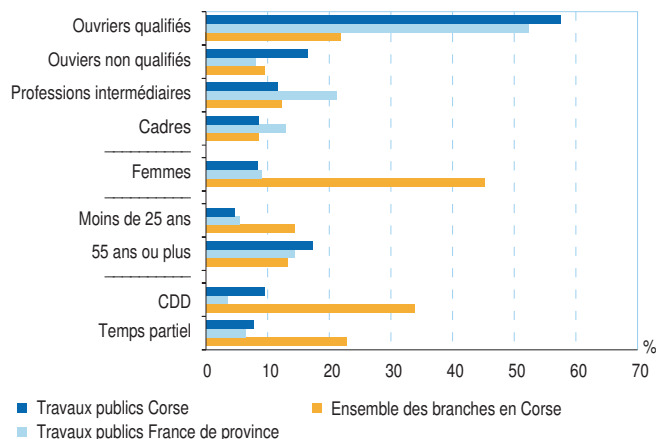
Source : Insee, DADS 2015

6 Distribution du salaire horaire brut en 2015



Source : Insee, DADS 2015

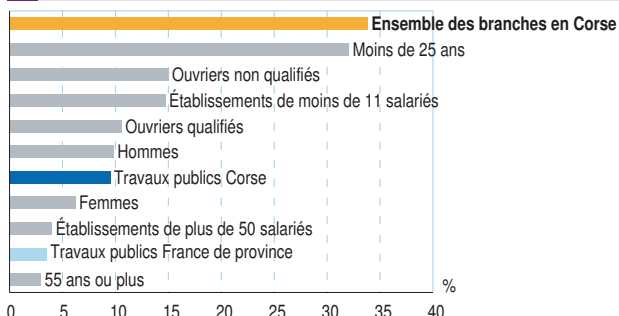
3 Répartition des emplois en 2015



Lecture : en Corse, les ouvriers qualifiés représentent 57 % des emplois des travaux publics.

Source : Insee, DADS 2015

5 Part des emplois en CDD en 2015



Source : Insee, DADS 2015

7 Salaire horaire brut moyen en 2015 (en euros)

| | Travaux publics | | | Ensemble des branches en Corse |
|---------------------------------------|-----------------|---------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| | Corse | Écart observé avec France de province | Écart avec structure identique | |
| Ensemble | 19,1 | -1,4 | 0,3 | 15,2 |
| Catégorie socioprofessionnelle | | | | |
| Employés | 18,1 | 0,0 | 0,5 | 13,0 |
| Ouvriers non qualifiés | 14,7 | -0,2 | -0,2 | 12,2 |
| Ouvriers qualifiés | 17,2 | 0,0 | 0,3 | 14,5 |
| Professions intermédiaires | 23,4 | 1,0 | 1,1 | 18,7 |
| Cadres | 35,0 | -0,2 | 0,6 | 28,2 |
| Âge | | | | |
| Moins de 25 ans | 13,1 | -1,6 | -0,8 | 12,1 |
| 25 à 34 ans | 17,3 | -1,3 | 0,0 | 13,9 |
| 35 à 44 ans | 18,2 | -2,6 | -0,3 | 15,6 |
| 45 à 54 ans | 20,5 | -1,1 | 0,9 | 16,6 |
| 55 ans ou plus | 22,5 | -1,0 | 1,2 | 18,4 |
| Type de contrat | | | | |
| CDD | 13,8 | -0,6 | -0,4 | 12,9 |
| CDI | 19,6 | -1,1 | 0,4 | 16,4 |
| Quotité de travail | | | | |
| Temps complet | 18,9 | -1,4 | 0,3 | 15,4 |
| Temps partiel | 20,6 | -2,1 | 0,8 | 14,5 |
| Taille de l'établissement | | | | |
| Moins de 6 salariés | 16,8 | -1,1 | -0,6 | 13,7 |
| 6 à 10 salariés | 15,9 | -2,8 | -1,2 | 15,1 |
| 11 à 20 salariés | 18,1 | -0,9 | -0,3 | 16,0 |
| 21 à 50 salariés | 19,2 | -1,1 | 0,3 | 16,2 |
| Plus de 50 salariés | 22,8 | 1,3 | 2,4 | 17,2 |

Lecture : en 2015, en Corse, le salaire horaire brut d'un poste de cadre dans les travaux publics est de 35 euros. Il est inférieur de 0,2 euro à celui de cette catégorie en France de province. À structure identique, il est supérieur de 0,6 euro en Corse.

Source : Insee, DADS 2015

ment masculins. Exerçant essentiellement un métier administratif, les femmes sont majoritairement employées (six emplois féminins sur dix). Elles sont également plus souvent cadres que les hommes (19 % contre 7 %) notamment dans les services administratifs et financiers, de ressources humaines ou commerciaux.

Le CDI domine largement

Contrairement à la tendance globale en Corse, la branche n'a pas de caractère saisonnier (figure 4). Elle enregistre même une baisse d'emplois en août et septembre pendant l'arrêt de certains chantiers et les départs en congés des salariés.

Aussi, les travaux publics offrent des emplois particulièrement stables. Parmi les principales branches de Corse, elle est celle où le CDI est le plus répandu. En effet, 90 % des emplois sont à durée indéterminée contre 66 % en moyenne sur l'île.

De plus, les emplois permanents, présents toute l'année au sein du même établissement, y sont également plus fréquents : ils représentent 67 % des postes contre 49 % dans l'ensemble des branches insulaires. En outre, le taux de rotation de la main-d'œuvre est faible. Il atteint 22 %, soit 38 points de moins qu'en moyenne régionale.

Toutefois, cette stabilité de l'emploi est supérieure en province où le taux de CDI atteint 96 % et où 75 % des postes sont présents toute l'année. Le taux de rotation de la main-d'œuvre y est également plus faible (- 8 points).

Ainsi, les travaux publics utilisent peu les CDD. Ceux-ci regroupent 10 % des postes, soit la part la plus faible des principales branches de Corse. La branche recourt, par ailleurs, à d'autres formes de contrat pour pallier à ses besoins en flexibilité. Il s'agit notamment comme dans le bâtiment des contrats de détachement ou ceux d'intérim.

Toutefois, dans la branche, les emplois à durée déterminée sont plus souvent de courte durée. Ainsi, un CDD sur deux dure 3 mois ou moins.

Le CDD est trois fois plus fréquent chez les jeunes salariés qu'en moyenne dans la branche : 32 % des postes des moins de 25 ans sont à durée déterminée (figure 5). Il concerne surtout les postes occupés par des ouvriers non qualifiés et est plus utilisé par les établissements de moins de 11 salariés (15 %).

Trois fois moins de temps partiel qu'en moyenne régionale

Le temps partiel est peu usité dans les travaux publics. Il concerne à peine 8 % des postes, soit trois fois moins que la moyenne insulaire,

en raison notamment de la faible présence des femmes.

Celles-ci sont en effet cinq fois plus souvent à temps partiel que les hommes, avec 30 % des postes féminins concernés. Elles sont notamment plus souvent à temps partiel qu'en province : 9 points de plus.

Aussi, les postes d'employés, occupés majoritairement par des femmes, sont plus fréquemment à temps partiel (26 %).

Les personnes de 55 ans ou plus sont également davantage à temps partiel, soit 11 % des postes de cette tranche d'âge. Comme pour le bâtiment, un accord national portant, entre autres, sur l'aménagement de fin de carrière existe dans les travaux publics. Il donne la possibilité aux employeurs d'aménager les horaires du salarié en recourant notamment au temps partiel.

Comme en province, le temps partiel est davantage présent au sein des établissements de moins de 11 salariés où il concerne 10 % des emplois. Au contraire, il est deux fois moins fréquent dans les plus grands établissements.

Le salaire moyen est supérieur à la moyenne régionale...

En 2015, les travaux publics offrent un salaire horaire brut moyen de 19,1 euros, soit 25 % de plus que pour l'ensemble des branches en Corse. La branche est ainsi plus rémunératrice que celle du bâtiment dont le salaire est proche de la moyenne régionale. La part des postes de cadres et celle des professions intermédiaires sont en effet plus importantes dans les travaux publics. En outre, les salariés sont plus âgés que dans le bâtiment, l'expérience contribuant à un salaire plus élevé.

Le salaire augmente effectivement avec l'âge. Les postes des personnes de 55 ans ou plus perçoivent 9,4 euros de plus par heure que ceux des moins de 25 ans.

La taille de l'établissement influe également sur le niveau de salaire : plus elle croît, plus la rémunération est élevée. Ainsi, les établissements de plus de 50 salariés paient 6 euros de plus que ceux de moins de 11 salariés. Et ces grands établissements sont davantage employeurs que dans le bâtiment.

Le salaire est plus élevé dans la branche quelle que soit la catégorie sociale. En particulier, les ouvriers, catégories prépondérantes au sein de la branche, sont rémunérés 20 % de plus comparé à l'ensemble des branches insulaires.

Les disparités entre les hauts et les bas salaires sont en outre plus importantes qu'en moyenne régionale. Le niveau de salaire des 10 % des postes les mieux payés est 2,6 fois plus élevé

que celui des 10 % les moins bien rémunérés. Ce rapport est de 2,2 pour la région (figure 6).

Dans les travaux publics, 11 % des postes sont rémunérés plus de trois fois le SMIC. Cette part est largement plus élevée que dans l'ensemble des branches en Corse (5 %), mais légèrement inférieure à celle de province (13 %). Parallèlement, les emplois payés autour du SMIC sont beaucoup moins présents qu'en région : 9 % contre 22 %. Ils sont cependant 3,5 fois plus fréquents que dans la branche en province. La plus forte proportion d'ouvriers non qualifiés dans la branche sur l'île, catégorie la moins payée, explique en partie cet écart.

... et à la France de province corrigé des effets de structure

En Corse, les employeurs des travaux publics offrent un salaire inférieur de 1 euro à la France de province, soit 7 % de moins. Cet écart est dû essentiellement aux différences de structure, en particulier pour les catégories socioprofessionnelles. En effet, les cadres et les professions intermédiaires sont moins représentés qu'en province. De plus, les ouvriers non qualifiés sont deux fois plus fréquents dans la région. À structure observée identique (catégorie sociale, âge, sexe, taille de l'établissement employeur, type de contrat, quotité de travail), les emplois de la branche sont alors mieux rémunérés en Corse, soit 2 % de plus (figure 7).

Au niveau régional, les ouvriers non qualifiés sont légèrement moins rémunérés, soit un écart de 2 %. Les ouvriers qualifiés insulaires perçoivent un salaire équivalent à ceux de province. Une fois les effets de structure neutralisés, l'écart en défaveur de la Corse se confirme. En revanche, la branche paie 5 % de plus les emplois des professions intermédiaires qu'en province, même à caractéristiques d'emploi identiques.

Pour certaines tranches d'âge, les écarts salariaux sont plus marqués. Ainsi, les personnes de moins de 25 ans occupent des postes moins rémunérés que leurs homologues de province, soit 11 % de moins. En éliminant les effets de structure, l'écart est toutefois réduit de moitié. De même, les personnes âgées de 35 à 44 ans sont rémunérées 13 % de moins dans la région. La différence de composition des emplois de cette tranche d'âge entre Corse et France de province explique essentiellement cet écart.

Les établissements régionaux de 6 à 10 salariés offrent un salaire inférieur de 15 % à ceux de même taille en France de province. Cependant, cet écart est deux fois plus faible, à profil et conditions d'emploi identiques. ■